

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Grenoble Saint Ismier
1 Chemin de Charvinière - 38332 Saint-Ismier Cedex - Tél. 04 76 52 03 63 - ci.legta.grenoble@educagri.fr

FICHE CONTACT 2^{de} Pro Aménagement Paysager **2^{ème} STAGE**

Professeur responsable des stages :

ATTENTION La fiche contact n'a pas de valeur contractuelle. Elle est uniquement destinée à préparer la convention de stage.

L'ENTREPRISE, L'ORGANISME, OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE D'ACCUEIL

Nom, raison sociale et adresse du siège social :

SIRET :
Représenté par : en qualité de :
Tel : @ :

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL

Maître de stage :
Fonction :
Tel : @

SERVICE ET LIEU DU STAGE (ADRESSE) SI DIFFERENT DU SIEGE SOCIAL

REFERENCE DE L'ASSURANCE COUVRANT LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL EN CAS DE DOMMAGES CAUSES PAR L'ENTREPRISE OU PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU STAGIAIRE DURANT LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Nom de la compagnie : N° de contrat :

Pour les entreprises (cocher une case) :

- ☐ J'atteste détenir la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévue à l'article R.4153-41 du code du travail (voir doc en annexe) valable du au (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, je m'engage à effectuer les démarches sur le site avant le début du stage et à fournir un justificatif au Lycée www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration_de_derogation_aux_travaux_interdits (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Pour les collectivités (cocher une case) :

- ☐ de la fonction publique territoriale → joindre une délibération (voir le décret n°2016-1070 du 3 août 2016)
- ☐ relevant de l'Etat → joindre une délibération (voir le décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015)
- ☐ le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Nom Prénom Signature
Responsable de l'organisme d'accueil



L'ELEVE		LE RESPONSABLE LEGAL	
Nom et prénom		Nom et prénom du/des responsables légaux du stagiaire	
Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin		
Date de naissance	 / / 20..... Majeur au début du stage ☐ oui ☐ non		
Tél portable et mail de l'élève	Tél : @ :	Tél portable et mail du responsable légal	Tél : @ :

DATES DU STAGE **2^{ème} STAGE 14 JUIN 2027 AU 03 JUILLET 2027**

La durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de : heures

LISTE DES PRINCIPALES TÂCHES A EFFECTUER EN STAGE

Merci de cocher les cases correspondantes aux activités et actions qui seront proposées au stagiaire (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Organiser et assurer le suivi de son travail

- ☐ Effectuer un état des lieux
- ☐ Repérer les enjeux et contraintes d'un chantier
- ☐ Organiser son travail de façon chronologique

Réaliser des travaux d'aménagements des espaces verts

- ☐ Utilisation de matériel nécessaire aux opérations de terrassement, en sécurité
- ☐ Utilisation de matériel nécessaires aux opération de travail du sol, de plantation en sécurité
- ☐ Réalise des implantations (niveaux, piquetage....)
- ☐ Réalise des travaux de terrassements
- ☐ Réalise des travaux de VRD
- ☐ Réalise de travaux de maçonnerie paysagère (pavage, dallage, escaliers, clôtures....)
- ☐ Réalise des circulation, dallages, avec des matériaux perméables
- ☐ Met en place des installations d'arrosage automatique
- ☐ Réalise des terrasses en bois
- ☐ Réalise des travaux de menuiseries
- ☐ Réalise des bassins, des piscines
- ☐ Réalise des plantations
- ☐ Réalise des engazonnements
- ☐ Réalise des toitures et/ou des murs végétalisés
- ☐ Autres travaux :

Réaliser des travaux d'entretien de la végétation

- ☐ Réalise les opérations de taille d'arbres, d'arbustes
- ☐ Réalise la taille des arbres fruitiers
- ☐ Réalise des chantiers de tailles spécifiques (art topiaire...)
- ☐ Réalise des tailles de haies
- ☐ Réalise des opérations de débroussaillage
- ☐ Réalise de la tonte
- ☐ Effectue du désherbage manuel
- ☐ Effectue du désherbage thermique ou mécanique
- ☐ Participe aux travaux d'entretien du gazon (défeutrage, carottage...)
- ☐ Effectue l'entretien d'installation d'arrosage automatique
- ☐ Effectue les travaux de propreté de surface (ramassage de feuilles, branches...)
- ☐ Autres travaux :

DATE ET SIGNATURE (accord pour le stage)

Le Stagiaire et son responsable légal Nom, prénom : Fait le	Le Maître de stage Nom, prénom : Fait le	Le Professeur principal et / ou le professeur responsable pédagogique des stages Nom, prénom : Fait le
---	--	---

ANNEXE FICHE CONTACT SECONDE PRO AP & GMNF CONCERNE LES ELEVES MINEURS EN DEBUT DE STAGE
--

LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX INTERDITS (interdiction absolue)

- ☞ travaux temporaires en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses
- ☞ travaux exposant à des agents biologiques, aux vibrations mécaniques, à un risque d'origine électrique
- ☞ travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement
- ☞ travaux temporaires en hauteur, en milieu professionnel en l'absence de protection collective contre les chutes de hauteur (notamment travaux avec EPI)

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MATERIELS ET TRAVAUX DANGEREUX REGLEMENTES ET SOUMIS A DEROGATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- ☞ conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges (sous réserve que les jeunes travailleurs ont bien reçu la formation obligatoire et si requis réglementairement pour la conduite de certains équipements de travail, s'ils sont titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur)
- ☞ travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail

Matériels soumis à dérogation utilisés dans le secteur des espaces verts

Ces matériels doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif défini avec les responsables de la formation

(Matériel pouvant être utilisé à partir de la classe de 2^{nde} Pro AP)

- ☞ Aspirateur de feuilles non porté
- ☞ Aspirateur souffleur portatif
- ☞ Broyeur déchiqueteur de branches
- ☞ Carotteuse ou Scarificateur
- ☞ Débroussailleuse autotractée
- ☞ Débroussailleuse portative à fil ou à lame circulaire
- ☞ Engazonneuse, empierreuse
- ☞ Marteau piqueur perforateur électro portatif
- ☞ Motoculteur
- ☞ Motobineuse
- ☞ Plaque vibrante
- ☞ Sableuse
- ☞ Taille-haies portatif avec protection
- ☞ Tondeuse tractée, autotractée, autoportée

Matériels soumis à dérogation utilisés dans le secteur de l'entretien de l'espace rural

Ces matériels doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif défini avec les responsables de la formation

(Matériel pouvant être utilisé à partir de la classe de 2^{nde} Pro GMNF)

- ☞ Arracheuse de ceps, de souches
- ☞ Aspirateur de feuilles non porté
- ☞ Aspirateur souffleur portatif
- ☞ Broyeur déchiqueteur de branches et de végétaux
- ☞ Débroussailleuse portative à fil ou à lame
- ☞ Enfonce pieux
- ☞ Enfouisseur de pierres
- ☞ Rogneuse de souches

